

Comment voter dans un bureau de vote ?

Les opérations de vote :

1. **L'électeur** doit se présenter au bureau de vote indiqué sur sa carte électorale
2. **Les assesseurs** vérifient si l'électeur est bien inscrit sur la liste électorale.
3. L'électeur prend ensuite **une enveloppe électorale** et au moins **deux bulletins de vote**.
4. L'électeur se rend à **l'isoloir** (c'est obligatoire !) pour glisser le bulletin de son choix dans l'enveloppe.
5. Il se rend ensuite vers **le président du bureau de vote**. Celui-ci vérifie s'il n'y a qu'une enveloppe et l'électeur peut glisser son enveloppe dans l'urne. Le président dit alors : « a voté »
6. L'électeur **signe la liste d'émargement** et fait tamponner sa carte d'électeur par les assesseurs.

1 Relie chaque mot à sa définition.

Le candidat •

- est inscrit sur une liste électorale, c'est celui qui a le droit de voter.

L'électeur •

- assure le bon déroulement de l'élection (par exemple, il vérifie l'identité de l'électeur).

L'assesseur •

- assure la police à l'intérieur du bureau de vote et proclame les résultats. Il actionne l'urne.

Le président du bureau •

- est celui qui se présente à une élection.

2 Colorie en rose les électeurs, en bleu le président et en jaune l'assesseur.

3 Entoure en rouge la liste d'émargement.

4 Complète sur les pointillés pour indiquer l'ordre des opérations de vote.

Passer à l'isoloir.	n°.....
Signer la liste d'émargement	n°.....
Introduire l'enveloppe dans l'urne.	n°.....
Prendre des bulletins et une enveloppe	n°.....
Faire vérifier par les assesseurs si l'on est bien inscrit sur la liste électorale	n°.....

